

Vos garanties individuelles

➔ Vous êtes victime d'un accident corporel

AXA prend en charge :

- l'indemnisation des frais de traitement restés à votre charge avec la formule 3,
- le versement d'un capital en cas d'invalidité permanente ou de décès avec la formule 2 ou 3.

Les garanties pour votre chien

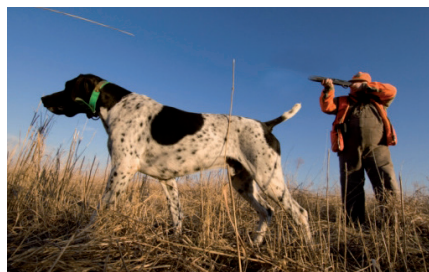
➔ Votre chien est également couvert par votre assurance :

■ S'il est victime d'un accident

Vous êtes indemnisé si votre chien est blessé ou tué à l'occasion de la chasse ou de la destruction d'animaux nuisibles⁽¹⁾ si option 1 ou 2 souscrite.

■ S'il est responsable d'un accident

Vous êtes protégé contre les dommages causés par votre chien en toutes circonstances y compris en dehors des actes de chasse si option 3 souscrite.



(1) Application d'une franchise

Votre interlocuteur AXA



Votre **Espace Client**

Retrouvez l'ensemble de vos services en ligne sur axa.fr

AXA vous répond sur :



AXA France IARD, société anonyme au capital de 214 799 030 e - 722 057 460 RCS Nanterre
AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • Entreprises régies par le Code des assurances.

Réf. 15030005 2020 ▲ SGI - Crédit photo : David De Lossy - Gettyimages - Photolia - PhotoDisc



Assurance et Banque

Comment chasser en toute sérénité ?

Assurance Chasse

Vivez votre passion en toute tranquillité à partir de 37,90 € TTC/an

Avec AXA, vivez votre passion en toute tranquillité à partir de 37,90 € TTC/an

➔ Une protection étendue pour les dommages causés aux tiers

Dans le cadre de la garantie Responsabilité Civile, AXA vous couvre également pour :

- les dommages que vous et les personnes dont vous êtes responsable, causez aux tiers lors d'un acte de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles⁽¹⁾,
- les dommages corporels causés aux membres de votre famille.

➔ Une protection optimale si vous êtes victime d'un accident⁽²⁾

Avec l'Assurance Chasse AXA, vous êtes protégé si vous êtes victime d'un accident survenu lors de la chasse mais aussi à l'occasion du démontage, du nettoyage ou de la manipulation de vos armes.

(1) À l'exclusion des dommages causés aux objets et animaux dont vous êtes propriétaire, locataire ou dont vous avez la garde ou la responsabilité à titre quelconque.

(2) Uniquement pour les formules 2 ou 3

